

**LISTE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROUVIERE  
Séance du 5 JUILLET 2022**

Date de convocation 28/06/2022

Présents : MM. Patrick de GONZAGA, Agnès FLAMME, Frédéric CALAME, Didier REBOUL, Martine DUMONT, Jérôme PHILIP, Christelle VILLETARD, Alexandra BON, Kévin TAULEIGNE, Joséphine COSTA, Loïc FLAMME, François CHASSANG (a quitté la salle de réunion à 19h29),

Absents avec procuration : Mme Aline BRUGUIERE pour Mme Agnès FLAMME, M. Florent FAUCHER pour M. Kévin TAULEIGNE,

Absent : MM. Sébastien GARCIA

Douze membres du Conseil municipal sont présents, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

M. Didier REBOUL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 5 juillet 2022 à 19 heures sous la présidence de M. Patrick de GONZAGA, Maire, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 28 juin 2022.

Décisions prises, après délibération, lors de la séance :

**1- Approbation du précédent compte-rendu :**

Le conseil municipal approuve le précédent compte rendu par 13 voix pour (Patrick de GONZAGA, Agnès FLAMME, Frédéric CALAME, Martine DUMONT, Jérôme PHILIP, Christelle VILLETARD, Alexandra BON, Kévin TAULEIGNE, Joséphine COSTA, Loïc FLAMME, François CHASSANG, Aline BRUGUIERE, Florent FAUCHER) et une voix contre (M. Didier REBOUL concernant la troisième question à l'ordre du jour du conseil du 17 mai 2022).

**2- Décision modificative n°2 du budget primitif 2022 de la commune :**

Le conseil municipal décide de voter, à l'unanimité, les crédits supplémentaires suivant :

- En recettes de la section d'investissement :
  - o Chapitre 45 Article 45811 opérations sous mandat : + **32.316,00€**
- En dépenses de la section d'investissement :
  - o Chapitre 45 Article 45821 opérations sous mandat : + **32.316,00€**

**3- Programme d'optimisation des installations d'éclairage public – tranche 2 :**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme d'optimisation d'éclairage public de la tranche 2, et demande de subvention au Territoire d'énergie.

**4- Approbation du compte rendu annuel 2021 de la Sté Agate concernant la convention de mandat pour la réhabilitation de l'école :**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, du compte rendu annuel 2021 de la Sté Agate concernant la convention de mandat pour la réhabilitation de l'école.

**5- Modalités de publicité des actes pris par la commune de la Rouvière :**

M. François CHASSANG quitte la salle de réunion du conseil municipal à 19h29.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de choisir les modalités de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage au panneau d'affichage situé 1 rue de la mairie,
- Publicité par publication papier au secrétariat de la mairie situé 1 rue de la mairie.

**6- Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de La Calmette :**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

**7- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De calculer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles R2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales et de l'indication du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française,
- Que la redevance sera revalorisée automatiquement chaque année selon les deux critères ci-dessus.

**8- Retour sur la rencontre avec les pétitionnaires concernant le plateau multisports :**

Le Conseil Municipal n'a pas pris de décision sur cette question. Mme Agnès FLAMME, adjointe au Maire a fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 30 juin 2022.

La séance a été levée à 20h15.

A La Rouvière, le 08/07/2022,

Patrick de GONZAGA, Maire,

